

Le masque de fer

LA FIN D'UNE LEGENDE

Monsieur Frantz Funk-Brentano, le conférencier français qui, cette année, a été chargé de faire des conférences à l'Université Harvard, a été invité par l'Alliance Française à se faire entendre à Montréal, le 12 courant, au Monument National.

Comme notre journal va sous presse plusieurs jours avant cette date il nous a paru intéressant de donner ici la brillante conclusion de la conférence que le distingué littérateur compte donner à notre public sur les "Légendes et Archives de la Bastille" et que nous trouvons dans la Revue Hebdomadaire de Paris.

Il s'agit de résoudre l'énigme du Masque de fer, ce prétendu frère de Louis XIV enfermé à la Bastille et qui n'était autre que le comte Mattioli, secrétaire d'Etat du duc de Mantoue.

"C'est le baron d'Heiss, ancien capitaine au régiment d'Alsace, l'un des bibliophiles les plus remarquables de son temps, qui a le mérite d'avoir le premier, dans une lettre datée de Phalsbourg, du 28 juin 1770, et insérée dans le "Journal encyclopédique", identifié le prisonnier masqué avec le comte Mattioli, secrétaire d'Etat du duc de Mantoue. Après lui, Dutens, dans sa "Correspondance interceptée", en 1783 ; le baron de Chambrier, en 1795, dans un Mémoire présenté à l'Académie de Berlin ; Roux-Fazillac, membre de l'Assemblée législative et de la Convention, dans un ouvrage remarquable publié en 1801 ; puis, successivement, Reth, Delort, Ellis, Carlo Botta, Armand Baschet, Marius Topin, Paul de Saint-Victor, et enfin M. Gallien, dans une série de publications, plus ou moins étendues et plus ou moins remarquables, se sont efforcés de prouver que l'homme au masque avait été le secrétaire d'Etat du duc de Mantoue. Les érudits qui ont le mieux connu l'histoire du gouvernement de Louis XIV, Depping, Chéruel, Camille Rousset, n'ont d'ailleurs pas hésité à se prononcer dans le même sens ; — tandis que seul contre tous, comme d'Artagnan, Alexandre Dumas résistait aux efforts de vingt savants, et que le Vicomte de Bragelonne — rajeunissant la légende du frère de Louis XIV, mise en circulation par Voltaire et raffermie par la Révolution — faisait rentrer dans leur poussière les pièces d'archives que les érudits avaient exhumées.

Nous n'avons plus affaire à aussi redoutable adversaire et nous espérons que les lignes suivantes ne laisseront plus l'ombre d'un doute.

On sait comment, sous l'influence de Louvois, la politique habile et insinuante que Mazarin, puis de Lionne, avaient dirigée, fit place à une diplomatie militaire, brusque et envahissante. Louis XIV était maître de Pignerol, acquis en 1632. Sous l'inspiration de Louvois il jeta les yeux sur Casal. Maîtresses de ces deux places, les armées françaises devaient dominer la Haute-Italie et tenir directement en respect la cour de Turin. Sur le trône de Mantoue régnait un jeune duc, Charles IV de Gonzague, frivole, insouciant, qui dissipait son trésor à Venise en fêtes et plaisirs. En 1677, il avait engagé à des juifs, pour plusieurs années, les revenus de sa couronne. Charles IV était marquis de Montferrat, dont Casal était capitale. Spéculant sur la détresse financière et la frivolité du jeune prince, la cour de Versailles conçut le hardi projet d'acheter Casal deniers comptants.

Un des premiers personnages de Mantoue était, à cette date, le comte Hercule-Antoine Mattioli. Mattioli était né à Bologne, le 1er décembre 1640, d'une famille distinguée. Il avait

fait de brillantes études et, à peine sorti de la vingtième année, avait été nommé professeur à l'Université de Bologne. Il vint s'établir à Mantoue où Charles III, de qui il avait gagné la confiance, en fit son secrétaire d'Etat. Charles IV lui continuant la faveur de son père, non seulement lui conserva les fonctions de ministre d'Etat, mais le nomma sénateur surnuméraire de Mantoue, dignité que rehaussait le titre de comte.

Louis XIV entretenait auprès de la République Vénitienne un ambassadeur vif et entreprenant, l'abbé d'Estrades. Celui-ci démêla la nature ambitieuse et intrigante de Mattioli et, vers la fin de 1677 réussit à faire agréer les projets de la cour de France sur Casal.

Le 12 janvier 1678, Louis XIV, de sa propre main, écrivait ses remerciements à Mattioli. Celui-ci vint à Paris. Le 8 décembre, l'acte était signé. Le duc de Mantoue recevait en échange de Casal cent mille écus. Dans une audience privée, Louis XIV remit à Mattioli un diamant de prix et lui fit verser cent doubles louis.

Or, deux mois étaient à peine écoulés depuis le voyage de Mattioli en France, que les cours de Vienne, de Madrid, de Turin et la République Vénitienne étaient simultanément mises au courant de tout ce qui s'était passé. Pour en tirer un regain d'argent, Mattioli avait cyniquement trahi et son maître Charles IV et le roi de France. Comme un coup de foudre retentit à Versailles la nouvelle de l'arrestation du baron d'Asfeld, envoyé de Louis XIV, chargé d'échanger avec Mattioli les ratifications. Le gouverneur du Milanais l'avait fait saisir et livrer aux Espagnols. Nous laissons à deviner la colère de Louis XIV et celle de Louvois qui avait poussé aux négociations, y avait pris part activement et avait commencé les préparatifs en vue de l'occupation de Casal. L'abbé d'Estrades, non moins irrité, conçut le projet le plus téméraire. Il proposa à Versailles de faire enlever le ministre mantouan. Mais Louis XIV ne voulait d'aucun éclat. Catinat fut, en personne, chargé de l'opération. L'abbé d'Estrades feignit, auprès de Mattioli, d'ignorer son double jeu. Il lui fit savoir, au contraire, qu'il avait à lui remettre le complément des sommes promises à Versailles. Rendez-vous fut pris au 2 mai 1679. D'Estrades et Mattioli montèrent dans un carrosse, dont Catinat, accompagné d'une douzaine d'hommes, attendit le passage, et, à deux heures de l'après-midi, Mattioli était dans la forteresse de Pignerol entre les mains du geôlier Saint-Mars. Il faut songer au rang qu'occupait le ministre italien. Nous sommes en présence de l'une des plus audacieuses violations du droit international dont l'histoire ait gardé le souvenir.

Au commencement de l'année 1694, Mattioli fut transféré aux îles Sainte-Marguerite ; nous l'avons vu entrer le 18 septembre 1698 à la Bastille, où il mourut le 10 novembre 1703.

Il nous reste à prouver que le prisonnier masqué était bien Mattioli :

1o Dans la dépêche que Louis XIV envoya à l'abbé d'Estrades, cinq jours avant l'arrestation, il approuve le projet de son ambassadeur et l'autorise à s'emparer de Mattioli : "puisque vous croyez le pouvoir faire enlever sans que la chose fasse aucun éclat". Le prisonnier sera conduit à Pignerol, où l'on "envoie ordre pour l'y recevoir et pour l'y faire garder sans que personne en ait connaissance". Les ordres du roi se terminent par ces mots : "Il faudra que personne ne sache ce que cet homme sera devenu". L'opération faite, Catinat écrivait de son côté

à Louvois : "Cela s'est passé sans aucune violence, et personne ne sait le nom de ce fripon, pas même les officiers qui ont aidé à l'arrêter". Enfin nous avons une brochure très curieuse intitulée "la Prudenza triomfante di Casile", — il y en a un exemplaire à la Bibliothèque nationale (K. inv. 8746), — brochure rédigée en 1682, c'est-à-dire deux ans à peine après l'événement, et — ce détail est capital — trente ans avant qu'il soit question de l'homme au masque. On y lit : "Le secrétaire (Mattioli) fut environné de dix ou douze cavaliers, qui l'enlevèrent, le déguisèrent, le masquèrent et le conduisirent à Pignerol" ; — fait d'ailleurs confirmé par une tradition encore vivante au dix-huitième siècle dans le pays, où des érudits ont pu la recueillir.

Est-il besoin d'insister sur la force démonstrative de ces trois textes rapprochés l'un de l'autre ?

2o Nous savons, par le registre de du Junca, que l'homme au masque fut enfermé à Pignerol sous la surveillance de Saint-Mars. En 1681, Saint-Mars abandonna le gouvernement de Pignerol pour celui d'Exiles. On peut établir d'une manière précise le nombre de prisonniers que Saint-Mars avait alors en sa garde. Ils étaient exactement cinq. Une dépêche de Louvois, en date du 9 juin, est très claire. Dans le premier paragraphe, il commande d'emmener "les deux prisonniers de la tour d'en bas" ; dans le second, il ajoute : "Le reste des prisonniers qui étaient à votre garde". Voilà le reste bien nettement indiqué ; la suite en précise le nombre : "Le sieur du Chamoy a ordre de faire payer deux écus par jour pour la nourriture de ces trois prisonniers". Cet état, d'une netteté mathématique, est encore confirmé par la lettre que Saint-Mars adressa à l'abbé d'Estrades, le 25 juin 1681, au moment de partir pour Exiles : "J'ai reçu hier mes provisions de gouverneur d'Exiles ; j'aurai en garde deux merles que j'ai ici, lesquels n'ont point d'autre nom que messieurs de la tour d'en bas ; Mattioli restera ici avec deux autres prisonniers".

Ils étaient donc cinq prisonniers, et l'homme au masque se trouve de toute nécessité parmi eux. Or, ces cinq prisonniers, nous les connaissons : 1. Un nommé La Rivière, qui mourut à la fin de décembre 1686. — 2. Un Jacobin, fou, qui mourut à la fin de 1693. — 3. Un nommé Dubreuil, qui mourut aux îles Sainte-Marguerite vers 1697. — Restent Dauger et Mattioli. L'homme au masque est, sans discussion possible, l'un ou l'autre. Nous avons exposé plus haut les raisons qui font écarter Dauger. Le mystérieux prisonnier était donc Mattioli. La démonstration est d'une rigueur mathématique.

3o Nous avons transcrit ci-dessus l'acte mortuaire du prisonnier masqué sur les registres de l'église Saint-Paul. C'est le nom même de l'ancien secrétaire du duc de Mantoue qui y est inscrit : "Marchioly". Il faut considérer : que "Marchioly" doit être prononcé à l'italienne "Markioly" ; que Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, qui fournit l'indication pour la rédaction de l'acte, écrit presque toujours dans sa correspondance — détail caractéristique — non "Mattioli", mais "Martiol", c'est le nom lui-même qui est sur le registre, et il est beaucoup moins déformé que celui du major de la Bastille, qui s'appelait "Rosarges", et non "Rosage" comme porte l'acte ; que le nom du chirurgien, qui s'appelait "Reilhe", et non "Reglhe".

Pourquoi, demandera-t-on, écrivait-on ainsi le nom même du prisonnier sur le registre public d'une église, après avoir, durant de longues an-